

Principes et directives d'Adveniat pour le soutien des projets

Traduction du document « Grundsätze und Richtlinien der Projektförderung von Adveniat » approuvé le 19/05/2010 par la commission « Église Universelle » de la Conférence épiscopale allemande

Introduction

En 1961, la Conférence épiscopale allemande créa l'Action épiscopale, Adveniat. « Adveniat contribue d'une façon substantielle et indépendante à la coopération au sein de l'Église Universelle, en aidant sur le plan pastoral les Églises locales d'Amérique latine et des Caraïbes. »¹ Ses « directives et orientations » ont été approuvées en 1998. Depuis, l'Église et la société ont bien changé.

L'engagement d'une Église allemande en mutation pour l'Église Universelle

Depuis toujours et malgré les processus de restructuration, l'engagement pour l'Église Universelle joue un rôle important dans les paroisses allemandes. Par leur foi, les donatrices et donateurs se sentent motivés pour être solidaires sur le plan international, pour s'engager pour la justice et la paix comme réalité du Royaume de Dieu et pour soutenir le travail pastoral des Églises locales sur les autres continents².

Dans le cadre des changements au sein de l'Église allemande, Adveniat doit également faire face à de nouveaux défis.

Les partenaires en Amérique latine, les donateurs et les sympathisants en Allemagne veulent que les projets soient traités avec compétence professionnelle et qu'une politique clairement orientée vers les pauvres soit menée.

La situation de l'Église et de la société en Amérique latine

En se référant d'abord à un dialogue intensif mené avec nos partenaires, puis aux expériences accumulées dans notre travail et enfin aux résolutions prises par la Conférence Générale de l'Épiscopat Latino-américain et des Caraïbes d'Aparecida (2007), il est possible d'esquisser un tableau nuancé de la situation actuelle en Amérique latine.

Même si des crises provoquent toujours des récessions temporaires, l'économie ne fait que progresser dans un grand nombre de pays d'Amérique latine. Mais, le fossé entre les pauvres et les riches ne se réduit pas, bien au contraire : Une très grande misère règne même dans les pays relativement riches. Ce fossé se reflète également sur le continent au sein même de l'Église. C'est pourquoi, l'Église catholique d'Amérique latine a clairement formulé son option

¹ Préambule du Statut de l'Action épiscopale Adveniat (1993). Dans ce qui suit, la mention « et des Caraïbes » est laissée de côté pour une meilleure lisibilité.

² Voir Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz (édit.): Weltkirchliche Arbeit heute für morgen. Wissenschaftliche Studie in Gemeinden deutscher Diözesen. 23. September 2009. Bonn, 2009, p. 30-33 (Arbeitshilfen 235). [Engagement pour l'Église Universelle aujourd'hui pour demain. Étude scientifique dans les paroisses allemandes, organisée par le Secrétariat de la Conférence épiscopale allemande.]

pour les pauvres et l'a confirmée d'une façon impressionnante dans le document final de la Conférence Générale de l'Épiscopat Latino-américain et des Caraïbes d'Aparecida³.

En outre, pour bien comprendre l'Amérique latine actuelle, les considérations suivantes sont importantes :

- L'Amérique latine présente différents visages. Sa diversité se montre non seulement dans les cultures des peuples indigènes et afro-américains, mais aussi dans la vie quotidienne des différents groupes sociaux. Nous observons aussi un développement de sociétés parallèles, qui met en danger la cohésion sociale.
- Entre-temps, une grande partie de la population vit dans les villes. Cette urbanisation croissante est une des conséquences de la migration ininterrompue qui a lieu en Amérique latine.
- Certes, aujourd'hui, presque tous les pays du continent ont en apparence des structures démocratiques. Mais en réalité, un grand nombre de couches de la population est toujours exclu de la participation aux décisions politiques.
- En Amérique latine, les ressources naturelles, qui sont la base de la vie, sont de plus en plus menacées par l'intervention humaine. Désormais, on prend de plus en plus conscience que la destruction de l'environnement met également en danger la vie humaine.

L'Église catholique est, elle aussi, concernée par des changements importants :

- A côté des communautés ecclésiales de base, d'autres mouvements spirituels ont pris de l'ampleur.
- La croissance des communautés et mouvements religieux non catholiques ainsi que le processus de sécularisation conduisent à dire que la majorité des latino-américains ne peuvent plus être forcément considérés comme appartenant à l'Église catholique. En même temps, l'Église catholique perd de son influence dans les structures politiques.
- La vitalité de l'Église catholique se reflète aussi dans la religion populaire. Elle est de plus en plus appréciée dans les activités de l'Église et dans des réflexions théologiques parfois controversées.
- Dans plusieurs pays, il y a au sein de l'Église des conflits internes, qui entament la crédibilité de l'Église dans son engagement envers les hommes.

Les « signes des temps » et la mission d'Adveniat

La cinquième Conférence Générale de l'Épiscopat Latino-américain et des Caraïbes voit dans ces évolutions les « signes des temps » et demande la conversion « d'une pastorale de simple conservation à une pastorale vraiment missionnaire »⁴. On entend par « Pastorale » l'action de l'Église dans le monde, conformément à l'Évangile et au renouveau de l'Église défini par le Deuxième Concile du Vatican. Ceci représente une référence obligatoire à Adveniat. Adveniat soutient le travail de l'Église en Amérique latine, et ainsi une Église qui a choisi l'option pour les pauvres et qui prend au sérieux les détresses des gens. De cette manière, Adveniat encourage la mission de l'Église en Amérique latine, à savoir une évangélisation libératrice, l'annonce du message du Royaume de Dieu à la suite de Jésus-Christ.

³ Cf. Aparecida 2007. Document final de la 5^{ème} Conférence Générale de l'Épiscopat Latino-américain et des Caraïbes. 13 au 31 mai 2007, N° 391 – 398.

⁴ Aparecida 2007, N° 370

Principes et directives pour le soutien des projets

Dans son travail au quotidien, Adveniat reprend les défis mentionnés ci-dessus et oriente son travail selon les principes et directives suivants :

Principe 1 : L'orientation ecclésiale

Adveniat soutient les projets de l'Église catholique en Amérique latine. En ce sens, Adveniat met l'accent sur des projets qui visent la promotion de la vie ecclésiale durable.

Directives :

- 1.1 Les demandes de projets nécessitent une recommandation ecclésiastique, en règle générale provenant soit de l'évêque du lieu, soit de la Supérieure majeure ou du Supérieur majeur.
- 1.2 Les institutions qui ne font pas partie des structures des diocèses, des paroisses, des ordres, des communautés religieuses ou des associations catholiques peuvent obtenir une subvention si, en plus de la recommandation ecclésiastique provenant soit de l'évêque du lieu ou bien pour les ordres ou les congrégations de la Supérieure majeure ou du Supérieur majeur, il est attesté qu'ils sont actifs sur le plan pastoral. Ceci vaut également pour les projets œcuméniques.

Principe 2 : Les projets pastoraux

Adveniat soutient des projets pastoraux en accord avec les orientations de l'Église catholique en Amérique latine et en coordination avec les autres organisations caritatives de l'Église d'Allemagne.

Directives :

- 2.1 Adveniat enregistre toutes les demandes de projet reçues et en assure le suivi en vue d'une décision selon les normes administratives établies.
- 2.2 N'entrent pas en ligne de compte les demandes suivantes : Les demandes
 - qui n'émanent pas d'une institution au service de l'Église,
 - qui se réfèrent à des projets déjà réalisés,
 - qui relèvent clairement de la compétence d'un autre organisme caritatif catholique allemand,
 - qui ne présentent aucun rapport avec l'Amérique latine,
 - pour lesquelles, à l'occasion de projets précédents, des décisions ont déjà été prises,
 - qui ne sont pas subventionnées en raison d'une décision de principe prise par « la sous-commission pour les contacts avec l'Amérique latine (en particulier Adveniat) ».
- 2.3 Adveniat privilégie les demandes qui font ressortir des actions pastorales planifiées et durables, qui tiennent compte des « signes des temps » et qui sont conformes non seulement au Deuxième Concile du Vatican mais aussi aux décisions des Conférences Générales de l'Épiscopat latino-américain et des Caraïbes.

Principe 3 : La solidarité

Adveniat manifeste sa solidarité avec l'Église et les populations d'Amérique latine. C'est pourquoi, Adveniat soutient la mise en place d'une Église solidaire.

Directives :

3.1 Adveniat fait preuve de solidarité :

- en étudiant les demandes avec bienveillance tout en restant bien conscient de ses propres limites financières et personnelles. La solidarité et la justice se reflètent aussi dans la façon de considérer ces limitations dans le suivi des dossiers.
- en appuyant des projets qui correspondent d'un point de vue financier et conceptuel à l'orientation vers les pauvres,
- par des procédures autant que possible non bureaucratiques; les correspondances se limitent essentiellement à recueillir les informations nécessaires pour le traitement des projets.
- par un traitement rapide des demandes,
- dans la façon de rencontrer nos partenaires, par exemple en montrant franchise, bienveillance et hospitalité,
- en présentant au public allemand des projets choisis, appuyant ainsi les responsables de ces projets.

3.2 Adveniat attend de ses partenaires les gestes de solidarité suivants :

- De la transparence dans la communication, afin qu'Adveniat puisse rendre des comptes de manière convenable à ses donateurs.
- Que les partenaires se limitent à demander ce qui leur est indispensable.
- Un soutien personnel, financier et spirituel dans et entre les paroisses, les diocèses, les conférences épiscopales, les initiatives laïques, les congrégations.
- La disponibilité à soutenir Adveniat dans ses campagnes publicitaires.

3.3 Tout appui de projet est évalué prenant compte de ses réalités locales spécifiques.

Principe 4 : La subsidiarité

Adveniat aide quand les moyens des Églises locales ne sont pas suffisants pour financer et exécuter à bien leurs projets.

Directives :

- 4.1 Un projet est appuyé à condition que l'Église locale prouve qu'elle s'engage personnellement pour financer et exécuter le projet, mais qu'elle ne dispose pas de moyens suffisants pour le réaliser seule. La contribution locale peut aussi être apportée sous une forme non monétaire. D'autres contributions prévues par un / des tiers sont prises en compte.
- 4.2 L'aide financière d'Adveniat doit représenter un appui raisonnable pour la réalisation d'un projet ou tout d'au moins de ses parties primordiales.
- 4.3 Les aides au projet d'Adveniat servent à promouvoir la vie de l'Église. Ainsi, Adveniat encourage l'autonomie et la fonctionnalité de l'Église en Amérique latine dans le domaine matériel et personnel. En même temps, Adveniat veille à ce qu'aucune dépendance trop forte ne se crée.
- 4.4 Le but est de permettre à l'Église d'Amérique latine de s'autofinancer de plus en plus.

Principe 5 : L'orientation vers les pauvres

L'aide d'Adveniat sert afin que l'Église d'Amérique latine puisse réaliser son option préférentielle pour les pauvres. C'est ce à quoi l'Église d'Amérique latine s'est engagée. Les pauvres sont les sujets de leur propre développement.

Directives :

- 5.1 Sont financés de préférence les projets en faveur des pauvres, essentiellement des femmes, des jeunes, de la population indigène ou afro-américaine.
- 5.2 Les pauvres doivent pouvoir développer leur spiritualité et leurs compétences. C'est la raison pour laquelle, les projets visant des processus de formation sont retenus de façon prioritaire.
- 5.3 Adveniat ne soutient pas ce qui est souhaitable mais ce qui est nécessaire. Il faut clairement montrer dans la demande l'adéquation du projet lui-même et les besoins de ceux qui vont en bénéficier en fin de compte.

Principe 6 : L'orientation vers les bases

Adveniat et les partenaires locaux font participer lors de la planification, la réalisation et l'évaluation des projets, ceux qui en sont les bénéficiaires, c'est-à-dire les groupes cibles. Ils doivent être les propriétaires des projets.

Directives :

- 6.1 Les groupes cibles doivent être impliqués dans la planification, la réalisation et l'élaboration des rapports des projets.
- 6.2 Cette participation peut par exemple être montrée clairement en joignant à la demande une lettre d'accompagnement venant des commissions diocésaines ou paroissiales et/ou en envoyant avec les rapports financiers des commentaires de ceux qui ont profité du projet ou qui en profitent.

Principe 7 : Principe de la demande et dialogue avec les partenaires

Les partenaires locaux décident quels sont les projets qu'ils souhaitent présenter à Adveniat. Adveniat ne développe pas de propres projets.

Directives :

- 7.1 Adveniat tient compte des demandes des partenaires locaux. Les partenaires doivent faire une demande par écrit.
- 7.2 Adveniat examine les demandes de projet, s'accorde à travers le dialogue avec ses partenaires sur les conditions de subvention et veille au bon respect des accords.
- 7.3 Adveniat conseille les partenaires dans la planification et la réalisation de leurs projets.
- 7.4 Adveniat entretient le dialogue avec ses partenaires sur les buts à long terme et sur les critères de coopération.

Principe 8 : La transparence

Adveniat veille à la transparence dans la présentation, la réalisation et le bilan financier des projets et dans l'utilisation des fonds.

Directives :

- 8.1 Pour qu'un projet soit subventionné, il est nécessaire de remettre l'ensemble des documents requis.
- 8.2 D'emblée, Adveniat informe ses partenaires de la nécessité de transparence dans la réalisation du projet et les oblige à utiliser les fonds de façon transparente.
- 8.3 Pour chaque projet, les partenaires rédigent un rapport final.
- 8.4 L'utilisation correcte des fonds mis à disposition pour des projets antérieurs ainsi que la transparence et cohérence démontrées sont condition pour pouvoir retenir de nouveaux projets d'un partenaire.
- 8.5 Lorsque les partenaires d'un diocèse ou d'une congrégation ne présentent pas, après plusieurs rappels, le décompte des aides reçues, Adveniat peut suspendre les subventions pour la juridiction ecclésiastique, la congrégation ou l'ordre.

Principe 9 : La coopération

Le travail d'Adveniat est complémentaire au travail des autres organisations caritatives catholiques en Allemagne. Adveniat se met d'accord avec les autres acteurs de la solidarité au sein de l'Église Universelle.

Directives :

- 9.1 Adveniat se met d'accord sur le traitement concret des projets avec d'autres responsables, qui s'engagent pour l'Église Universelle.
- 9.2 Adveniat prend part à la réalisation des missions et recommandations résultant du projet « Sur l'avenir du travail pour l'Église Universelle en Allemagne » initié par la Conférence épiscopale allemande.

Principe 10 : Le professionnalisme

Adveniat accompagne et vérifie les projets de façon professionnelle. Le professionnalisme sous-entend des compétences en la matière et le dialogue avec les partenaires.

Directives :

- 10.1 Adveniat évalue le traitement des projets et vérifie l'efficacité des aides accordées.
- 10.2 Quant à Adveniat, le professionnalisme dans le traitement des dossiers se montre :
 - par les compétences professionnelles et la connaissance du pays de l'équipe qui traite les demandes,
 - par sa capacité à mener un dialogue interculturel efficace,
 - dans l'organisation adéquate des différentes procédures de travail au siège d'Adveniat.

Bischöfliche Aktion Adveniat
Gildehofstrasse 2
45127 Essen
Allemagne

www.adveniat.org